



Info 29/03

Compte-rendu CAPC R.P. de mutation du 17/04/2003

La CAP centrale des RP s'est réunie le 17 avril 2003 pour examiner les demandes de mutation à équivalence de grade pour le mouvement du 1/07/2003, en présence des représentants élus du personnel.

Rappel des conditions de recevabilité des demandes de mutation RP:

- ◆ un délai d'installation minimum de 2 ans avant toute demande
- ◆ un avis favorable du TPG.

Toutefois, le délai minimum de 2 ans peut être ramené à une durée inférieure lorsqu'une demande est motivée par des raisons de santé, ou par des problèmes familiaux (en général 18 mois), ou lorsqu'il s'agit d'emplois de qualification informatique, ou enfin, lorsque nécessitée par une modification structurelle du réseau.

Pour le présent mouvement, ce sont **187 demandes de changements d'affectation** qui ont été centralisées (pour 173 au premier semestre 2002) dont :

- 11 personnes affectées sur une RP déclassée Perception
- 5 personnes affectées sur une RP reclassée TP
- 2 personnes sur des RF qui seront supprimées avant fin 2003
- 30 personnes ont fait une demande de mutation au titre du rapprochement d'époux
- 29 personnes pour d'autres motifs (régularisation suite à reclassements de postes, état de santé, situation familiale difficile...)

Le nombre de *vacances initiales* était de **56**.

A l'issue de ce mouvement, **51 personnes ont obtenu satisfaction**; soit un taux de 27,27% sensiblement identique à 2002.

Le représentant de la CFDT a voté pour le projet de mouvement, les règles de recevabilité des demandes de mutation RP ayant été respectées (application du critère de l'ancienneté)

Le présent mouvement est détaillé sur le site CFDT dépêche Info 24/03.

Pour le 1er juillet 2003, **44 emplois sont offerts aux inspecteurs inscrits sur le tableau d'avancement RP 2003**.(cf. dépêche Infos 25 et 26/03).

Très important :

Il est rappelé une nouvelle fois qu'il appartient aux candidats à la mutation de porter sur leur demande *tous les postes de leur choix* y compris ceux qui ne figurent pas sur la liste des postes vacants offerts publiée sur Magellan.

Les dossiers de mutation confiés à la CFDT doivent parvenir, par l'intermédiaire des sections départementales, à Pierre BOURGOIN, correspondant de la Branche chargé du suivi de la catégorie A, à l'adresse suivante : Fédération des Finances et Affaires Economiques CFDT, Branche Trésor, 47, Avenue Simon Bolivar, 75950 PARIS CEDEX 19.

L'élu en CAPC de RP,
Hervé FOSSOY
Trésorerie Générale de Vaucluse
Tél : 04 90 80 41 34

Paris le 25 avril 2003